

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 juin 2015

Procès-verbal

L' an deux mille quinze , le 4 juin à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle des fêtes de Beaulieu sous Parthenay , sous la présidence de Monsieur Pascal OLIVIER , President.

Date de convocation du Conseil : 26.05.2015

Titulaires : BARANGER Johann, BIENVENU Odile, BIRE Ludovic, BONNET Bernard, BOUCHET Myriam, CATHELINÉAU Eric, CHAUSSERAY Francine, CLAIRAND Alain, DUPONT Marc , FRADIN Jacques, GAUTHIER Laurent, GIRARD Yolande, GIRAUDON Marylène, HULCELLE Fabienne, JUIN Sophie, KRIZ Sophie, LEGERON Vincent , LIBNER Jérôme, MALLET Bruno, MINEAU Nadine, MOTARD Yannick, OLIVIER Pascal, PACREAU Yannick, RUSSEIL Chantal

Pouvoirs : BARD Alain a donné pouvoir à BARANGER Johann, CELERAU Florent a donné pouvoir à LIBNER Jérôme, LARGEAU Claude a donné pouvoir à FRADIN Jacques, MEEN Dominique a donné pouvoir à BONNET Bernard, PIRON Benoît a donné pouvoir à Mme HULCELLE Fabienne - RONGEON Christian a donné pouvoir à LEGERON Vincent

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : M CATHELINÉAU Eric assisté de MONTEIL Estelle

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance et laisse la parole à Mme CHAUSSERAY Francine. Mme le Maire accueille l'assemblée en précisant son ressenti en tant que « nouvelle élue » au sein de la communauté de communes. Elle indique que les douze communes travaillent parfaitement ensemble et qu'il existe une vraie cohérence dans les dossiers gérés par la communauté. Elle regrette tout de même que les partenaires financiers présents à l'inauguration de la gendarmerie le 29 mai dernier n'aient parlé que de la gendarmerie de Mazières en Gâtine. Seuls le Président de la communauté et le maire de Mazières en Gâtine ont abordé le projet communautaire.

Elle suggère que pour éviter tout quiproquo au sujet de la future maison de santé, un nom puisse lui être donné avant la fin des travaux.

Elle termine ses propos en remerciant les élus hommes de la communauté de communes pour leur non sexisme vis-à-vis des maires femmes, ce qui est loin d'être le cas dans d'autres circonstances.

Ordre du jour :

1. approbation du PV conseil du 31 mars 2015
2. MAISON DE SANTE : demande de subvention auprès du Département
3. POLE SPORTIF : validation travaux d'extension
4. POLE SPORTIF : demande de subvention
5. RYTHME SCOLAIRE : état des lieux - financement
6. FINANCES : tarification des services
7. Rapport des décisions du bureau
8. Questions diverses

M le Président propose de rajouter 2 autres points à l'ordre du jour ce qui est accepté :

- Voirie : attribution du marché entretien au RMA
- marché de travaux Croix des Vignes – avenant lot 2

Approbation du PV du conseil du 31 mars 2015

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du conseil communautaire du 31 mars est validé à l'unanimité.

Maison de santé – demande de subvention CAP 79

Vu la compétence construction d'une maison de santé pluri professionnelle exercée par la communauté de communes du Pays Sud Gâtine,
 Considérant l'avis favorable de l'Agence Régionale de Santé au projet maison de santé de Mazières en Gâtine et l'agrément au sein du Pôle de Santé de Champdeniers,
 Considérant les études préalables menées avec les futurs utilisateurs,
 Considérant les engagements de la communauté de communes sur les valeurs éco-responsables demandées par le département,
 Considérant les instructions en cours des différents partenaires financiers,
 Vu la délibération du conseil communautaire du 31 mars 2015 attribuant les marchés de travaux,

Considérant le plan de financement prévisionnel actualisé,

dépenses HT		recettes	
acquisition terrain	40 000,00		
honoraires MO	105 286.250	DETR	210 000,00
travaux	876 436,18	CRDD	200 000,00
meublier et signalétique	30 000,00	FEADER	200 000,00
SPS + contrôle technique	9 442,00	CAP 79	123 000,00
réseaux	23 075,07	FNADT	100 000,00
études géotechniques	1 575,00		
géomètre	4 442,20	CDC	272 256.70
dommage ouvrage	15 000,00		
TOTAL HT	1 105 256.70	TOTAL HT	1 105 256.70

Il vous est demandé d'autoriser le président :

- à déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental des Deux-Sèvres dans le cadre du programme CAP 79, pour un montant de 123 000 euros,
- et à signer la convention coopérative correspondante

adopté à l'unanimité

pôle sportif : extension

attribution des travaux :

la communauté a inscrit au budget 2015 la création de locaux de stockage au pôle sportif à Mazières, par l'ajout de 2 containers maritimes.

Inscription budgétaire 2015 = 36 000 €

Dans le cadre de sa délégation, le Président a pris les décisions suivantes :

Mission de maîtrise d'œuvre : Clémence BECK pour un montant de 5 652€ ttc

Mission SPS : PGC btp = 541.20 € ttc

Mission contrôle technique = 1 320.38 € ttc

Durée du chantier = 4 mois

Une consultation a été lancée le 20 mai dernier pour les lots suivants :

Lot 0 - container

Lot 1 - terrassement

Lot 2 – gros-œuvre

Lot 3 – serrurerie

Lot 4 - menuiserie intérieure – doublage

Lot 5 – électricité

Après consultation, les offres sont les suivantes :

LOT 1	TOTAL HT	TOTAL TTC
COLAS	7 996,00	9 595,20
RACAUD	8 057,50	9 669,00
M RY	9 027,50	10 833,00

LOT 2	TOTAL HT	TOTAL TTC
FRAFIL PAUL	6 652,05	7 982,58
FRAFIL Laurent	6 135,00	7 362,00

LOT 3	TOTAL HT	TOTAL TTC
CSM	4 922,00	5 906,40
GUION	6 434,36	Pas de TVA

LOT 4	TOTAL HT	TOTAL TTC
MOTARD	1 064,93	1 277,92
AUBREE	1 659,38	1 991,26

LOT 5	TOTAL HT	TOTAL TTC
GATINELECT	2 188,19	2 625,83
CMJB	1 708,10	2 049,72
LAMARCHE Roland	2 160,32	2 592,38

Concernant les containers, différents contacts ont été pris, l'offre de UTC Containers pour 11 390 euros HT est la plus intéressante avec la livraison des containers prédécoupés, et le système d'assemblage compris.

Mr Baranger demande d'avantages d'explications sur ce projet puisque ce dossier avait été initié lors du précédent mandat.

Il est rappelé que ce dossier a été amorcé à la demande des utilisateurs du pôle sportif pour permettre de libérer les espaces de jeux et ainsi assurer la sécurité des joueurs et des enfants. Le permis de construire a été accepté le 12 juin 2014 suite à un premier refus pour des raisons de sécurité incendie dans les containers.

Il est désormais intéressant de finaliser ce dossier rapidement pour pouvoir le financer avec les nouveaux crédits du CRDD et l'appel à projet DETR, et toujours bénéficier du STDIL attribué en 2013.

Il est demandé au conseil d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises les mieux disantes, comme suit :

lot 0 : UTC pour 11 390 euros HT

lot 1 : COLAS pour 7 996.00 euros HT

lot 2 : FRAFIL Laurent pour 6 135.00 euros HT

lot 3 : CSM pour 4 922.00 euros HT

lot 4 : MOTARD pour 1 064.93 euros

lot 5 : CMJB pour 1 708.10 euros HT

Mr le Président demande à Mr Motard de ne pas participer au vote qui accepte de se retirer.

adopté à l'unanimité des votants

Demande de subvention

Une subvention STDIL sénat a déjà été accordée en 2013 à hauteur de 7 622 €.

Il est proposé de solliciter la région Poitou Charentes via le pays de gâtine au titre du CRDD pour 10 000 euros, et l'Etat au titre du nouvel appel à projet pour la DETR, à hauteur de 35 %.

plan de financement prévisionnel :

dépenses	montants HT	recettes	montants HT
maitrise d'œuvre Beck	4 710,00		
achat container	11 390,00	STDIL Sénateur	7 622,00
lot 1 - terrassement	7 996,00	CRDD	10 000,00
lot 2 - gros-œuvre	6 135,00	DETR	13 818.36
lot 3 - serrurerie	4 922,00		
lot 4 - menuiserie doublage	1 064,93		
lot 5 - électricité	1 708,10		
contrôle technique	1 104,00	CDC	8 040.67
SPS	451,00		
TOTAL HT	39 481,03	TOTAL HT	39 481.03
TOTAL TTC	47 377.23		

Il est demandé au conseil d'autoriser le président à solliciter une subvention :

- au titre du CRDD auprès du Conseil régional pour un montant de 10 000 euros
- et de la DETR auprès de l'Etat pour un montant de 13 818.36 euros

adopté à l'unanimité

Rythme scolaire : état des lieux et financement

Présentation des résultats de l'enquête de satisfaction diffusée au sein de chaque école.

Constat : démobilitation de certains agents sur quelques sites – stress et fatigue liées à la surcharge des effectifs par groupe- personnel peu qualifié sur certains sites – s'entendre sur le mot « activité » avec les parents - difficulté de recrutement - temps de mise en place non pris en compte sur les écoles importantes -

Objectif : alléger les effectifs des groupes – remotiver les référentes et les animatrices – revoir le contenu des activités –

Proposition du Comité de pilotage du 13.04.2015 : sortie des cours à 15h45 tous les jours.

Demande auprès du Conseil Général pour un transport dès 15h45 : possible mais avec un surcout financier

Courrier au DASEN pour modification horaires TAP soit 4 x 45 mn tous les jours (régulier) au lieu de 2 x ½ h et 2 x 1 h : Réponse négative

Donc pas de changement à la rentrée 2015-2016

Mr Clairand demande pour quelles raisons le DASEN a refusé cette modification.

Mme Mineau lui répond que la demande a été effectuée trop tardivement auprès des services de l'Etat, et que le PEDT prévoyait le rythme actuel pour 3 années.

Mr Baranger ajoute qu'en effet l'inspection ne pouvait pas accepter des modifications horaires au printemps, sachant que les plannings des professeurs et l'organisation des temps de travail se font bien en amont.

Mme Mineau indique qu'il faudra faire la demande dès l'automne 2015 si la communauté de communes veut modifier le rythme des TAP pour l'année 2016-2017.

Remarques :

Effectifs scolaire sept 2014 : 681 élèves

Fréquentation TAP :

72.73 % sur 1 heure soit 500 enfants

61.14 % sur ½ h

Nombre enfants inscrits au transport scolaire par école :84

Maizères =24 ; clavé = 20 ; verruyes =16 ; St Pardoux publique = 18 ; St Pardoux privée =6

nombre de circuits : 5 ; par de circuit desservant Beaulieu ni St Marc

Fréquentation accueil périscolaire après 16h30 : identique à l'année passée. (150 enfants)

Impact de la réforme des rythmes scolaires sur le budget

Depenses		recettes	
Fournitures diverses	3900	Fond amorçage ETAT ec publiques	40 000
Frais de personnel	83 622	Fond amorçage ETAT ec privées	10 000
Autres personnels intérim	14 000	Aide CAF	10 000
Formation	1 000		
Honoraires intervenants	17 000		
Transport	14 000		
TOTAL dépenses	133 522	TOTAL recettes	60 000
		Besoin financement	73 522
		Soit par élève (681)	107.96

Le fond d'amorçage n'a pas été formellement pérennisé au-delà de l'année scolaire 2015-2016. La communauté de communes étant en ZRR, une aide « pourrait être » maintenue.

Proposition du BUREAU :

- 1- allègement du nombre d'enfants par groupe sur le tap d'1 h (1 pour 10 <6 ans et 1 pour 14 >6 ans) – même taux d'encadrement que l'accueil périscolaire – nécessité de recruter 10 agents de plus (coût estimé à 23 800 €/an)
- 2- prise en compte des 15 mn précédent l'heure de tap pour les référentes (mazières, st pardoux, clavé, verruyes, beaulieu) (coût estimé à 2380 €/an)
- 3- réduction des intervenants extérieurs à 1 h /sem pour les écoles à petits effectifs (st marc, st georges et st pardoux privée) (gain estimé à 3350 €)
- 4- recherche active d'encadrants TAP- envoi d'un courrier individuel aux enseignants moyennant indemnisation à définir, agences intérim, information auprès des mairies.
- 5- mise en place d'un tarif par forfait annuel payé par les familles (ex 40 ou 50 € par an par enfant) avec explication écrite auprès des parents sur la démarche en raison de l'impact financier de la réforme sur le budget et du besoin d'encadrants supplémentaires. (gain estimé entre 20 000 et 25 000 €)

Mr le Président précise que ces mesures ne réduisent pas le reste à charge (73 000 €) mais apporteraient de meilleures conditions de travail aux animatrices si l'équipe d'encadrement pouvait être renforcée. Mme Girard demande si la fréquentation allait largement diminuer avec des TAP payants. Mr le Président indique que cela pourrait faire diminuer les inscriptions de 10 à 20 % maximum, mais que dans tous les cas, les enfants prenant le transport scolaire et ceux restant à la garderie auraient l'obligation de rester aux TAP.

Mr Baranger pense que les TAP payants sont injustes pour les enfants prenant le transport puisqu'ils ne décident pas de l'horaire de passage des bus, et il indique également qu'une somme de 40 euros annuel comparée aux 36 semaines d'école n'est pas un montant élevé.

Mr Baranger précise également qu'il a pu remarquer en tant qu'enseignant que le temps sur lequel interviennent les animatrices est un temps difficile, où les enfants sont parfois très différents qu'en classe.

Mr le Président précise en effet que de nombreux cas de violences ont été recensés.

Mr le Président rappelle que le budget voté le 31 mars 2015 était juste équilibré et qu'il est nécessaire d'avoir une recette pour compenser des charges de personnels supplémentaires.

Il propose de passer au vote et demande si un élu souhaite un vote à bulletin secret.
Personne ne souhaitant un vote à bulletin secret, il est procédé au vote à main levée.

A la question : souhaitez-vous appliquer un tarif auprès des familles pour les TAP à partir de la rentrée de septembre 2015 ?

non : 0 voix

oui : 30 voix

à l'unanimité, des tarifs seront appliqués à la rentrée 2015-2016

à la question : quel montant annuel mettre en place ?

40 euros : 20 voix

50 euros : 10 voix

à la majorité, le tarif pour l'année scolaire 2015-2016 est fixé à 40 euros annuel

L'ensemble des autres propositions du bureau sont adoptées à l'unanimité.

Finances : tarification des services

transport scolaire

	Conseil Départemental facturation	Cdc 2014-2015	proposition 2015-2016
Redevance annuelle par enfant et suivants	45 €	45 €	45
Redevance mensuelle par enfant et suivants	4.5 €	4.5 €	4.5
Redevance annuelle pour commune sans école (la Boissière, les Groseillers, Vouhé, Soutiers, st lin , st georges dont le point de montée est situé au bourg + trajet garderie-école)	21 €	21 €	21
Pass IZIVA (libre circulation des collégiens, lycéens, étudiants sur le réseau RDS toute l'année) en complément du forfait de base.	15,50 €	15,50 €	15.50

Prêt podium

Tarif appliqué :

Communes et associations locales : gratuit

Communes et associations hors canton : 152,45 € + chèque de caution de 152.45 € pour une durée de 72 heures.

Proposition du bureau :
Porter le tarif à 155 € (location et caution)

Accueil périscolaire et mercredi loisirs :

	quotient	acc périscolaire		ML 1/2 journée		garderie mercredi 12h-12h30	
				Compris Transport et repas			
		2014	2015	2014	2015	2014	2015
1	de 0 à 460	0,32	0.33	6.26	6.38	0,30	0.31
2	de 461 à 770	0,43	0.44	6.74	6.87	0,30	0.31
3	de 771 à 900	0,53	0.54	7.19	7.33	0,30	0.31
4	de 901 à 1050	0,64	0.65	7.67	7.82	0,30	0.31
5	de 1051 à 1200	0,74	0.75	8.13	8.29	0,30	0.31
6	de 1201 à 1350	0,91	0.93	8.6	8.77	0,30	0.31
7	de 1351 à 1500	1,01	1.03	9.07	9.25	0,30	0.31
8	au-delà de 1500	1,12	1.14	9.53	9.72	0,30	0.31

Proposition du bureau
Une augmentation de 2% des tarifs 2014.

Tarifs spécifiques

	2014	2015
Dérogation dès 7 h ou après 18h30	0.88 €/ demi- heure	0.90 €
Pénalité retard pour tout quart d'heure entamé par enfant	5 €/ quart heure	5 €
Supplément billetterie d'entrée activités mercredi loisirs si >6 €	2 €	2 €

Proposition du Bureau :
Augmentation de la dérogation de 2%

Halte garderie

Les tarifs sont encadrés par la CNAF

Calcul du tarif horaire :
Ressources nettes annuelles / 12 mois x taux d'effort horaire CAF

Accueil de loisirs (vacances)

Tarifs réévalués en 2014 comme suit :

	Sur site	pour les camps		
		supplément 3-5 ans	supplément 6-8 ans	supplément 9-14 ans
à la journée	15 €			
à la semaine (5 jours)	75 €	6 €	25 €	40 €
arrhes à la réservation :				
à la journée /enfant	5 €			
si 2 jours et + / enfant	10 €			
à la semaine (5 jours)/enfant	10 €			

Proposition du bureau :
Maintien des tarifs

Garde à horaires décalés

revenus mensuels des familles et prestations familiales			tarifs
1 enfant	2 enfants	3 enfants	
0 à 1300 €	0 à 1600 €	0 à 1800 €	3.50 €
1301 à 2000 €	1601 à 2300 €	1801 à 2700 €	4.50 €
2001 à 3000 €	2301 à 3300 €	2701 à 3700 €	5.50 €
3001 à 4000 €	3301 à 4300 €	3700 à 4500 €	9 €
4000 à 4500 €	4300 à 4800 €	4500 à 5000 €	14 €
4500 € et plus	4800 € et plus	5000 € et plus	20,50 €

Proposition du bureau :
Maintien des tarifs

L'ensemble des tarifs proposés par le Bureau sont adoptés à l'unanimité par le conseil communautaire.

VOIRIE : attribution marché entretien au RMA

La CMPA a examiné les offres reçues :

- 1- SGTP RACAUD – les roses blanches -79240 VERNOUX EN GATINE
- 2- ALLEZ & CIE – agence d'Echiré – 311 rue du puis japie 79410 ECHIRE
- 3- COLAS – agence d'airvault – 5 rue des sablières BP 12- 79600 AIRVAULT
- 4- EIFFAGE TP SUD OUEST – zac de belle aire nord – rue christophe colomb 17440 AYTRE

N°	Nom du candidat	OFFRE 01 ht émulsion 69%+ granulés 2/6 Marche avant	OFFRE 02 ht Emulsion 69% + Granulés 2/6 Marche arrière	TOTAL HT pour 40 tonnes Prix 01	TOTAL HT pour 40 tonnes Prix 02
1	RACAUD	615	895	24600	35 800
2	ALLEZ & CIE	Pas d'offre	731.27	0	29 250.80
3	COLAS	570	670	22800	26 800
4	EIFFAGE	722	800	28880	32 000

Classement finale des offres

	Pondération	RACAUD	ALLEZ& CIE	COLAS	EIFFAGE
Critère n°1	Prix 01 Marche avant	64.88	0	70	55.26
	Prix 02 marche arrière	52.40	64.13	70	58.62
Critère n°2	Moyens techniques et humaines Après pondération	30	30	30	30

Au vu des offres, la commission propose de retenir la technique en marche arrière et l'offre de l'entreprise COLAS à 670 € ht la tonne soit 804 € ttc (798 € ht en 2014)

Adopté à l'unanimité

Marché de travaux La Croix des Vignes – avenant lot 2

Vu la délibération du conseil communautaire du 12 mars 2015 attribuant les marchés de travaux pour la viabilisation du site d'activités de la Croix des vignes,

Considérant la nécessité d'ajuster certains travaux pour le lot 2 – espaces verts et mobilier.

Les travaux supplémentaires consistent en :

-le nettoyage et la taille de la haie existante entre les lots n°4 et 5

-l'élagage d'arbres

-l'abattage d'arbres (*arbres morts en limite de bassin et arbres trop proches du bâtiment AURIAU risquant de tomber*)

montant du marché initial : 25 536.62 euros HT

montant de l'avenant : 3 427.25 euros HT

Il est proposé au conseil d'accepter l'avenant n°1 du lot 2

après en avoir délibéré, le conseil communautaire DECIDE d'accepter l'avenant 1 - entreprise JDO Paysage- pour un montant de 3 427.25 euros HT soit 4112.70 € ttc

Rapport des décisions du Bureau

Dans le cadre des délégations données au Bureau, les décisions ci-dessous ont été prises.

Séance du 17.02.2015 :

- Reconduction du bail de location avec GPI 79 pour 2 ans à compter du 01.04.2015 pour 1650 € ht /mois
- Attribution marché jeux de cour pour un total de 24 364.83 € dans les écoles suivantes :
 clavé ; PROLUDIC pour 8209.83 € ht
 Verruyes : PCV collectivité pour 7875 ht
 St marc : KASO Pour 8280 ht
- Demande de subvention DETR- FRIL et STDIL pour les jeux de cour ci-dessus (*Detr accordée 11238 et Fril 4000*)
- Recrutement agent entretien espaces verts (jardin et bâti) sous contrat CAE à compter du 1^{er} avril pour 12 mois à raison de 22 h /sem (aide 80% par l'Etat avec exonération de charges)

Séance du 19 mai 2015 :

- Bail de location caserne de gendarmerie à compter du 15 mars 2015 pour une durée de 9 ans renouvelable pour un loyer de 64219.68 € /an
- Modification temps de travail pour 2 agents à compter du 1^{er} mai 2015 pour assurer les comités de suivi en halte garderie
- Ratio d'avancement de grade à 100% des agents remplissant les conditions d'avancement au grade supérieur.
- Création de postes d'adjoints d'animation 2^e classe pour pérenniser les emplois sur les TAP soit 7 x 3h04 mn + 1 x 16h20 mn (comprenant tap + ménage + accueil périscolaire) et 1 x 14h 56mn (comprenant tap + accueil périscolaire + mercredi loisirs)

Questions diverses :

Mr Bonnet précise que le SIVOM est à la recherche de personnel, notamment des auxiliaires de vie, pour faire face aux nombreux arrêts de travail.

Concernant le Tour cycliste des Deux-Sèvres, Mr le Président relance les communes qui n'ont pas fourni leur liste de signaleurs pour la course de l'après-midi.

La séance est levée à 22 h 30.

Le président

le secrétaire